

Approbation de l'organisation des stages en vue du diplôme
d'État de docteur en chirurgie dentaire 2022-2023

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 14 juin 2022**

Délibération 2022/06/CFVU – 74

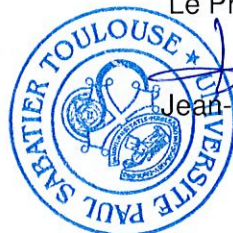
Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

**Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent l'organisation des stages en vue du
diplôme d'État de docteur en chirurgie dentaire 2022-2023.**

Toulouse, le 14 juin 2022

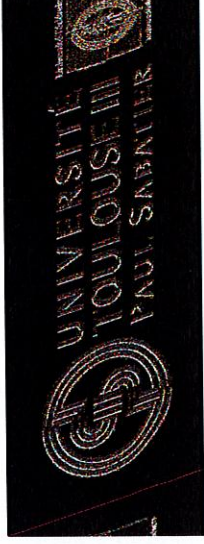
Le Président



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 24

Nombre de voix favorables : 24
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0



ORGANISATION DES STAGES EN VUE DU DIPLÔME D'ETAT DE DOCTEUR EN CHIRURGIE DENTAIRE 2022-2023

Arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques,
Arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire

Année d'étude	Intitulé	Durée	Validation
DFGSO - 2e année	Stage d'initiation aux soins	2 semaines (70 heures)	DFGSO 2 ^e année
DFGSO - 3e année	Stage de maîtrise clinique	17 h	DFGSO 3 ^e année
DFASO - 4e année	Stage clinique en service d'Odontologie Annexe 2 de l'arrêté du 8 avril 2013	300 h en S7 300 h en S8	DFASO 4 ^e année
DFASO - 4e année	Stage hospitalier hors service d'odontologie Annexe 2 de l'arrêté du 8 avril 2013	100 h en S7 ou S8 (possibilité de le réaliser en 5 ^e année)	DFASO 4 ^e année
DFASO – 5e année	Stage clinique en service d'Odontologie Art. 6 et 15	300 h en S9 300 h en S10	DFASO 5 ^e année
	Stage hospitalier hors service d'odontologie Annexe 2 de l'arrêté du 8 avril 2013	100 h en S9 ou S10 (si pas réalisé en 4 ^e année)	DFASO 5 ^e année
6e année	Stage clinique en service d'Odontologie Art. 8 et 10 de l'arrêté du 8 avril 2013	450 h sur l'année universitaire - dont 100 h en Santé Publique	6e année
	Stage actif d'initiation à la vie professionnelle Art. 20 et annexe II de l'arrêté du 8 avril 2013	≥ 250 h	6e année

Avis favorable du Conseil de Département d'odontologie : 12-04-2022
Avis favorable du C.F.V.U. : 14-06-2022